

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 11 décembre 2019 à 18h30 dans la salle de réunion de la Mairie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Avenants aux marchés de travaux pour l'ancienne école de La Vachette
- Maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'ancienne école de La Vachette
- Remboursement de frais pour la participation au Congrès des Maires
- Location du gîte d'étape
- Conventions agricoles et de pâturages
- Décisions modificatives
- Demande de DETR 2020 pour la restauration du petit patrimoine rural
- Convention 2020 avec SOLIHA05
- Projet d'acquisition du Bar des Alpins

Val-des-Prés, le 6 Décembre 2019  
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

### Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour pour ajouter :

- une question relative à la signature avec HUTTOPIA et le SIVOM Val Clarée Sports Nature d'une convention de passage pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des pistes de ski de fond dans le camping du Rosier,
- une question relative à un partenariat avec DICI TV pour la diffusion d'informations communales,

pour modifier :

- l'objet de la demande de DETR 2020 et la porter sur la restauration de l'église de l'Annonciation à La Vachette

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification de l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.

### **Avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette – Lot 2 Charpente – SARL VACHET**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'avenant n°2 au lot N°2 Charpente du marché de travaux pour le réaménagement de l'ancienne école de La Vachette, pour un montant de 1.100,00 € H.T.

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1 au lot 2	Montant de l'avenant n° 2 au lot 2	Nouveau montant du marché
HT	81.538,77 €	11.129,83 €	1.100,00 €	93.768,60 €
TVA	16.307,75 €	2.225,97 €	220,00 €	18.753,72 €
TTC	97.846,52 €	13.355,80 €	1.320,00 €	112.522,32 €

% d'écart introduit par les avenants : 14,99 %

- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

### **Avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette – Lot 8 Electricité – CIMELEC**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'avenant n°2 au lot 8 Electricité d'un montant de 220,00 € H.T.

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1 au lot 8	Montant de l'avenant n° 2 au lot 8	Nouveau montant du marché
HT	8.479,21 €	860,00 €	220,00 €	9.559,21 €
TVA	1.695,84 €	172,00 €	44,00 €	1.914,84 €
TTC	10.175,05 €	1.032,00 €	264,00 €	11.471,05 €

% d'écart introduit par les avenants : 12,74 %

- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

### **Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette – Lot 10 Peinture – ALPHAND PEINTURE**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'avenant n°1 au lot 10 Peinture, d'un montant de 661,80 € H.T.

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1 au lot 10	Nouveau montant du marché
HT	5.062,65 €	661,80 €	5.724,45 €
TVA	1.012,53 €	132,36 €	1.144,89 €
TTC	6.075,18 €	794,16 €	6.869,34 €

% d'écart introduit par l'avenant : 13,07 %

- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

### **Maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'ancienne école de La Vachette**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la réévaluation des honoraires de l'architecte monsieur Gilles BLANCHARD pour les travaux de réaménagement de l'ancienne école à La Vachette, sur la base de 10% des travaux supplémentaires, soit 3.327,77 € HT.
- autorise le Maire à signer la commande.

### **Remboursement de frais pour la participation au Congrès des Maires**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (Monsieur le Maire, Jean-Michel REYMOND, ne participe ni au débat ni au vote) :

- approuve le remboursement à monsieur le Maire des frais de déplacement et d'hébergement/restauration lors de sa participation au Congrès des Maires à Paris du 19 au 21 novembre 2019,
- demande à monsieur le Trésorier de bien vouloir procéder au virement de la somme de 547,46 € sur le compte de monsieur le Maire, sur présentation d'un mandat et des pièces justificatives.

### **Location du gîte d'étape : bail commercial dérogatoire et promesse unilatérale de vente du gîte d'étape à La Vachette**

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la location du gîte d'étape et de ses accès à monsieur Baptiste FONDARD, soit les parcelles C 387, C 977 et C 979 sous la forme d'un bail commercial dérogatoire (article L145-5 du code de commerce), avec une prise d'effet à compter du 16 décembre 2019 pour se terminer le 30 avril 2021.
- fixe le montant mensuel du loyer hors charges à 1.200 € payable le 7 de chaque mois à compter du 7 janvier 2020. Le loyer sera indexé au 1<sup>er</sup> décembre 2020 sur l'indice de référence des loyers commerciaux du 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Les charges d'eau et d'assainissement, d'électricité, de gaz et de téléphone, la taxe sur les ordures ménagères, ainsi que les assurances et les contrôles sur les installations sont à la charge du locataire et seront dues à compter du 16 décembre 2019.
- approuve la promesse unilatérale de vente par la commune, à l'issue du bail commercial dérogatoire, du gîte d'étape, de son mobilier et de ses installations, situé 18 Grand Rue à La Vachette à Val-des-Prés (05100), ainsi que ses accès, soit les parcelles C 387, C 977 et C979 à monsieur Baptiste FONDARD, moyennant le prix de 350.000 € (trois cent cinquante mille euros), étant précisé que si l'option est levée, les loyers versés en vertu du bail commercial dérogatoire seront déduits du prix pour un montant maximum de 30.000,00 € (trente mille euros). Une servitude de passage sur les parcelles C 977 et C 979 sera consentie à la commune ;
- précise que les frais d'acte de bail et de promesse unilatérale de vente seront à la charge de la commune et que les frais d'acte de vente si elle se réalise, seront à la charge de monsieur Baptiste FONDARD ;
- autorise le Maire à signer le bail commercial dérogatoire avec promesse de vente du gîte d'étape à La Vachette, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier, auprès de Maître Laurent AGUILAR, notaire à Briançon.

### **Convention pluriannuelle de pâturage : alpage de Granon**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de louer l'alpage de Granon d'une contenance de 1770 ha, pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- approuve le cahier des charges qui sera annexé à la convention pluriannuelle,
- autorise le Maire à lancer une consultation.

### **Convention pluriannuelle de pâturage : alpage de Dormillouse**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de renouveler la convention pluriannuelle de pâturage avec le Groupement Pastoral des Acles à Rosans pour la location de l'alpage de Dormillouse d'une contenance de 212 ha, pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- fixe le prix de la location à 1500 € pour 2020 et précise que ce tarif fera l'objet chaque année d'une révision en fonction de l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral,
- autorise le Maire à signer une convention pluriannuelle de pâturage avec le Groupement Pastoral des Acles à Rosans (04).

### **Convention pluriannuelle de pâturage : alpage du Vallon**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de renouveler la convention pluriannuelle de pâturage avec la GAEC DU CHAMP DU PIN pour la location de l'alpage du Vallon d'une contenance de 274,28 ha, pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- fixe le prix de la location à 160 € pour 2020 et précise que ce tarif fera l'objet chaque année d'une révision en fonction de l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral,
- autorise le Maire à signer une convention pluriannuelle de pâturage en forêt communale soumise au régime forestier avec la GAEC LE CHAMP DU PIN représentée par M. Marc DESCHAMPS, Mme Ghislaine ESTIENNE et Mme Véronique BACHELLERIE, et avec la Direction Départementale des Territoires, représentée par son directeur.

### **Convention pluriannuelle d'exploitation agricole avec M. Frédéric HOUSSAIS**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de donner à monsieur Frédéric HOUSSAIS, agriculteur à Val-des-Prés, par convention d'exploitation, les parcelles A 794c de 676 m<sup>2</sup>, D 972 de 378 m<sup>2</sup>, D 973 de 405m<sup>2</sup>, D 975 de 693 m<sup>2</sup>, D 976 de 1526 m<sup>2</sup>, D 1270 de 1170 m<sup>2</sup>, D 1272 de 1330 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 6.178 m<sup>2</sup> pour une durée de 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- fixe le tarif de la location à 30 € pour 2020 et précise que ce tarif fera l'objet chaque année d'une révision en fonction de l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral,
- autorise le Maire à signer une convention pluriannuelle d'exploitation agricole avec monsieur Frédéric HOUSSAIS.

### **Convention pluriannuelle d'exploitation agricole avec la GAEC LE CHAMP DU PIN**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de donner par convention d'exploitation à la GAEC LE CHAMP DU PIN les parcelles C172 de 441 m<sup>2</sup> et C 178 de 1904 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 2.345m<sup>2</sup> pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- fixe le tarif de la location à 12 € pour 2020 et précise que ce tarif fera l'objet chaque année d'une révision en fonction de l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral,
- autorise le Maire à signer une convention pluriannuelle d'exploitation agricole avec la GAEC LE CHAMP DU PIN représentée par M. Marc DESCHAMPS, Mme Ghislaine ESTIENNE et Mme Véronique BACHELLERIE.

### **Décisions modificatives n° 3 budget général M14**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

	Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>		
041/2031 : Opérations d'ordre dans la section		+ 8.225,76 €
041/2313 : Opérations d'ordre dans la section	+ 8.225,76 €	

### **Demande de DETR 2020 : Restauration de l'église N.-D. de l'Annonciation à La Vachette**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve la réalisation de travaux de restauration de l'église Notre Dame de l'Annonciation à La Vachette pour un montant estimé à 431.065,00 H.T,
- décide de fractionner les travaux en trois tranches à partir de l'année 2020,
- sollicite de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Régional les aides les plus élevées possibles
- arrête le plan de financement suivant :
  - coût HT des travaux : ..... 431.065,00 €
  - subvention de l'Etat au titre de la DETR 40% (en 2020, 2021 et 2022) :.. 172.425,00 €
  - subvention de la Région 30% : ..... 129.320,00 €
  - autofinancement de la commune 30% : ..... 129.320,00 €
- autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions.

### **Convention 2020 avec SOLIHA05**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve la reconduction de la mission de SOLIHA05 pour l'accompagnement de la commune dans l'opération « façades-toitures », pour un montant de 2.145,07 € TTC représentant la partie fixe et de 596,16 € TTC par dossier,
- autorise le Maire à signer la convention avec SOLIHA05 pour 2020.

### **Projet d'acquisition du Bar des Alpains**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- se déclare favorable au projet de reprise par la commune du Bar des Alpains, pour le remettre en service afin de conserver un commerce dans le village,
- autorise le Maire à négocier l'achat du bien sur la base de l'estimation du Service du Domaine de la Direction des Finances Publiques et à rechercher les aides les plus élevées possibles .

**Convention de passage pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des pistes de ski de fond dans le camping La Clarée, avec HUTTOPIA**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve la convention de passage pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des pistes de ski de fond dans le camping la Clarée au Rosier, avec la société HUTTOPIA DIVONNE et le SIVOM Val Clarée Sports Nature,
- autorise le Maire à signer la convention pour une durée équivalente à celle du bail emphytéotique, à savoir jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2048.

**Partenariat avec DICI TV pour la diffusion d'informations communales**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : MM. Thierry AIMARD et Emile ROMAN ; 6 voix contre : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, Emmanuel PRAT, Franck ROMAN ; 3 voix pour : MM. Jean-Michel REYMOND, Bernard VACHET, René PANCALDI) :

- désapprouve l'abonnement à DICI TV pour la diffusion à la télévision de bandeaux déroulants contenant des informations communales.

Fait à Val-des-Prés, le 18 Décembre 2019

Le Maire,

Jean-Michel REYMOND



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20191211-01.1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 11 Décembre 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

6 Décembre 2019

Date d'affichage :

6 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET :** Avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette – Lot 2 Charpente – SARL VACHET

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°20190410-03 attribuant les marchés de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette, ainsi que la délibération n°20190814-03.2 approuvant l'avenant n° 1 au Lot 2 Charpente.

Il informe le Conseil Municipal que les travaux relatifs au lot 2 doivent faire l'objet d'un 2<sup>ème</sup> avenant. Des moins-values et des plus-values ayant été constatées, il convient de les entériner, le détail des postes modifiés étant indiqué dans l'avenant.

Postes de dépenses HT	Plus-value	Moins-value	Avenant
Isolation chauffage Plinthes, création marche, habillage tableaux fenêtres	1.100,00 €	0,00 €	1.100,00 €
		<b>Total</b>	<b>1.100,00 €</b>

% d'écart introduit par les avenants : 14,99 %

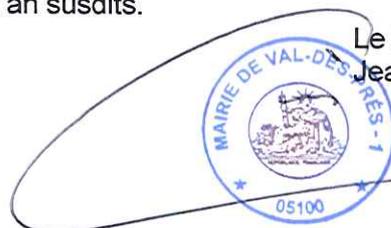
	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1 au lot 2	Montant de l'avenant n° 2 au lot 2	Nouveau montant du marché
HT	81.538,77 €	11.129,83 €	1.100,00 €	93.768,60 €
TVA	16.307,75 €	2.225,97 €	220,00 €	18.753,72 €
TTC	97.846,52 €	13.355,80 €	1.320,00 €	112.522,32 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'avenant n°2 au lot N°2 Charpente du marché de travaux pour le réaménagement de l'ancienne école de La Vachette, pour un montant de 1.100,00 € H.T.
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20191211-01.2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 11 Décembre 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

6 Décembre 2019

Date d'affichage :

6 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET :** Avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette – Lot 8 Electricité – CIMELEC

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n° 20190206-04, n° 20190313-09 et n°20190814-03.6 attribuant les marchés de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette, ainsi que la délibération n° 20190814-03.6 approuvant l'avenant n° 1 au lot 8 Electricité.

Il informe le Conseil Municipal que les travaux relatifs au lot 8 doivent faire l'objet d'un 2<sup>ème</sup> avenant. Des moins-values et des plus-values ayant été constatées, il convient de les entériner, le détail des postes modifiés étant indiqué dans l'avenant.

Postes de dépenses HT	Plus-value	Moins-value	Avenant
Accessibilité	220,00 €	0,00 €	220,00 €
Projecteur			
		<b>Total</b>	<b>220,00 €</b>

% d'écart introduit par les avenants : 12,74 %

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1 au lot 8	Montant de l'avenant n° 2 au lot 8	Nouveau montant du marché
HT	8.479,21 €	860,00 €	220,00 €	9.559,21 €
TVA	1.695,84 €	172,00 €	44,00 €	1.914,84 €
TTC	10.175,05 €	1.032,00 €	264,00 €	11.471,05 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'avenant n°2 au lot 8 Electricité d'un montant de 220,00 € H.T.
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20191211-01.3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 11 Décembre 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

6 Décembre 2019

Date d'affichage :

6 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET :** Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette – Lot 10 Peinture – ALPHAND PEINTURE

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n° 20190206-04 attribuant les marchés de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette.

Il informe le Conseil Municipal que les travaux relatifs au lot 10 Peinture doivent faire l'objet d'un 1<sup>er</sup> avenant. Des moins-values et des plus-values ayant été constatées, il convient de les entériner, le détail des postes modifiés étant indiqué dans l'avenant.

Postes de dépenses HT	Plus-value	Moins-value	Avenant
Accessibilité	661,80 €	0,00 €	661,80 €
Sol souple, plafond			
		<b>Total</b>	<b>7.534,83 €</b>

% d'écart introduit par l'avenant : 13,07 %

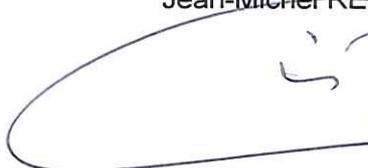
	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1 au lot 10	Nouveau montant du marché
HT	5.062,65 €	661,80 €	5.724,45 €
TVA	1.012,53 €	132,36 €	1.144,89 €
TTC	6.075,18 €	794,16 €	6.869,34 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'avenant n°1 au lot 10 Peinture, d'un montant de 661,80 € H.T.
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND




REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20191211-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 11 Décembre 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

6 Décembre 2019

Date d'affichage :

6 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET :** Maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'ancienne école de La Vachette

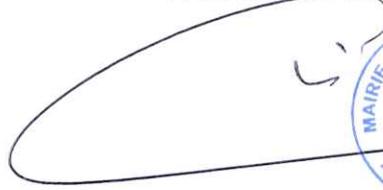
Monsieur le Maire rappelle la délibération du 3 décembre 2018 confiant la maîtrise d'œuvre des travaux de réaménagement de l'ancienne école de La Vachette à monsieur Gilles BLANCHARD, architecte. Il expose que compte tenu des travaux supplémentaires s'élevant à 33.277,66 € HT rendus nécessaires au fur et à mesure de l'avancement du chantier, il convient de réévaluer les honoraires de l'architecte sur la base de 10% des travaux, soit un montant de 3.327,77 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la réévaluation des honoraires de l'architecte monsieur Gilles BLANCHARD pour les travaux de réaménagement de l'ancienne école à La Vachette, sur la base de 10% des travaux supplémentaires, soit 3.327,77 € HT.
- autorise le Maire à signer la commande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20191211-03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 11 Décembre 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

6 Décembre 2019

Date d'affichage :

6 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET :** Remboursement de frais pour la participation au Congrès des Maires

Monsieur le Maire, intéressé, quitte la salle du conseil.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle que monsieur le Maire a participé au Congrès des Maires qui s'est tenu à Paris du 19 au 21 novembre et qu'il demande le défraiement de son déplacement, soit une chambre d'hôtel pour 2 jours à 291,76€, les déplacements SNCF et RATP pour 242,30 € et la restauration rapide pour 13,40 €, soit un total de 547,46 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (Monsieur le Maire, Jean-Michel REYMOND, ne participe ni au débat ni au vote) :

- approuve le remboursement à monsieur le Maire des frais de déplacement et d'hébergement/restauration lors de sa participation au Congrès des Maires à Paris du 19 au 21 novembre 2019,
- demande à monsieur le Trésorier de bien vouloir procéder au virement de la somme de 547,46 € sur le compte de monsieur le Maire, sur présentation d'un mandat et des pièces justificatives.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
Thierry BOUCHIE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES  
Séance du 11 Décembre 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

6 Décembre 2019

Date d'affichage :

6 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET :** Location du gîte d'étape : bail commercial dérogoire et promesse unilatérale de vente du gîte d'étape à La Vachette

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 mai 2016 relative à la vente du gîte d'étape Le Duranceau à La Vachette. Il informe le Conseil Municipal qu'un acheteur potentiel est intéressé mais souhaite auparavant exploiter le commerce durant deux exercices pour juger de la viabilité de l'opération. Le Maire propose de contracter un bail commercial dérogoire suivi d'une promesse de vente avec monsieur Baptiste FONDARD.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la location du gîte d'étape et de ses accès à monsieur Baptiste FONDARD, soit les parcelles C 387, C 977 et C 979 sous la forme d'un bail commercial dérogoire (article L145-5 du code de commerce), avec une prise d'effet à compter du 16 décembre 2019 pour se terminer le 30 avril 2021.
- fixe le montant mensuel du loyer hors charges à 1.200 € payable le 7 de chaque mois à compter du 7 janvier 2020. Le loyer sera indexé au 1<sup>er</sup> décembre 2020 sur l'indice de référence des loyers commerciaux du 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Les charges d'eau et d'assainissement, d'électricité, de gaz et de téléphone, la taxe sur les ordures ménagères, ainsi que les assurances et les contrôles sur les installations sont à la charge du locataire et seront dues à compter du 16 décembre 2019.
- approuve la promesse unilatérale de vente par la commune, à l'issue du bail commercial dérogoire, du gîte d'étape, de son mobilier et de ses installations, situé 18 Grand Rue à La Vachette à Val-des-Prés (05100), ainsi que ses accès, soit les parcelles C 387, C 977 et C 979 à monsieur Baptiste FONDARD, moyennant le prix de 350.000 € (trois cent cinquante mille euros), étant précisé que si l'option est levée, les loyers versés en vertu du bail commercial dérogoire seront déduits du prix pour un montant maximum de 30.000,00 € (trente mille euros). Une servitude de passage sur les parcelles C 977 et C 979 sera consentie à la commune ;
- précise que les frais d'acte de bail et de promesse unilatérale de vente seront à la charge de la commune et que les frais d'acte de vente si elle se réalise, seront à la charge de monsieur Baptiste FONDARD ;
- autorise le Maire à signer le bail commercial dérogoire avec promesse de vente du gîte d'étape à La Vachette, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier, auprès de Maître Laurent AGUILAR, notaire à Briançon.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20191211-05.1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 11 Décembre 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

6 Décembre 2019

Date d'affichage :

6 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET :** Convention pluriannuelle de pâturage : alpage de Granon

Monsieur le Maire rappelle que la convention pluriannuelle de pâturage pour l'alpage de Granon est arrivée à terme et que le groupement pastoral de Val-des-Prés demande son renouvellement. Le Maire propose de mettre cet alpage en adjudication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de louer l'alpage de Granon d'une contenance de 1770 ha, pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- approuve le cahier des charges qui sera annexé à la convention pluriannuelle,
- autorise le Maire à lancer une consultation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20191211-05.2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 11 Décembre 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

6 Décembre 2019

Date d'affichage :

6 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET :** Convention pluriannuelle de pâturage : alpage de Dormillouse

Monsieur le Maire rappelle que la convention pluriannuelle de pâturage pour l'alpage de Dormillouse est arrivée à terme et que le groupement pastoral des Acles à Rosans demande son renouvellement. Compte tenu de la spécificité de l'alpage de Dormillouse, qui est loué au même éleveur que celui des Acles à Névache en raison de sa faible capacité, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une nouvelle convention pour 6 ans avec le même groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de renouveler la convention pluriannuelle de pâturage avec le Groupement Pastoral des Acles à Rosans pour la location de l'alpage de Dormillouse d'une contenance de 212 ha, pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- fixe le prix de la location à 1500 € pour 2020 et précise que ce tarif fera l'objet chaque année d'une révision en fonction de l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral,
- autorise le Maire à signer une convention pluriannuelle de pâturage avec le Groupement Pastoral des Acles à Rosans (04).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20191211-05.3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 11 Décembre 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

6 Décembre 2019

Date d'affichage :

6 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET :** Convention pluriannuelle de pâturage : alpage du Vallon

Monsieur le Maire rappelle que la convention pluriannuelle de pâturage pour l'alpage du Vallon est arrivée à terme et que monsieur Marc DESCHAMPS demande son renouvellement. Compte tenu de la spécificité de l'alpage du Vallon réservé aux bovins, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une nouvelle convention pour 6 ans avec la GAEC LE CHAMP DU PIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de renouveler la convention pluriannuelle de pâturage avec la GAEC DU CHAMP DU PIN pour la location de l'alpage du Vallon d'une contenance de 274,28 ha, pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- fixe le prix de la location à 160 € pour 2020 et précise que ce tarif fera l'objet chaque année d'une révision en fonction de l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral,
- autorise le Maire à signer une convention pluriannuelle de pâturage en forêt communale soumise au régime forestier avec la GAEC LE CHAMP DU PIN représentée par M. Marc DESCHAMPS, Mme Ghislaine ESTIENNE et Mme Véronique BACHELLERIE, et avec la Direction Départementale des Territoires, représentée par son directeur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20191211-05.4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 11 Décembre 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

6 Décembre 2019

Date d'affichage :

6 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET :** Convention pluriannuelle d'exploitation agricole avec M. Frédéric HOUSSAIS

Monsieur le Maire rappelle que la convention pluriannuelle d'exploitation agricole avec monsieur Frédéric HOUSSAIS arrive à son terme et qu'il convient de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de donner à monsieur Frédéric HOUSSAIS, agriculteur à Val-des-Prés, par convention d'exploitation, les parcelles A 794c de 676 m<sup>2</sup>, D 972 de 378 m<sup>2</sup>, D 973 de 405 m<sup>2</sup>, D 975 de 693 m<sup>2</sup>, D 976 de 1526 m<sup>2</sup>, D 1270 de 1170 m<sup>2</sup>, D 1272 de 1330 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 6.178 m<sup>2</sup> pour une durée de 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- fixe le tarif de la location à 30 € pour 2020 et précise que ce tarif fera l'objet chaque année d'une révision en fonction de l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral,
- autorise le Maire à signer une convention pluriannuelle d'exploitation agricole avec monsieur Frédéric HOUSSAIS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20191211-05.5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 11 Décembre 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

6 Décembre 2019

Date d'affichage :

6 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET :** Convention pluriannuelle d'exploitation agricole avec la GAEC LE CHAMP DU PIN

Monsieur le Maire rappelle que la convention pluriannuelle d'exploitation agricole avec la GAEC LE CHAMP DU PIN représentée par M. Marc DESCHAMPS, Mme Ghislaine ESTIENNE et Mme Véronique BACHELLERIE arrive à son terme et que ceux-ci demandent à la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de donner par convention d'exploitation à la GAEC LE CHAMP DU PIN les parcelles C 172 de 441 m<sup>2</sup> et C 178 de 1904 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 2.345m<sup>2</sup> pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- fixe le tarif de la location à 12 € pour 2020 et précise que ce tarif fera l'objet chaque année d'une révision en fonction de l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral,
- autorise le Maire à signer une convention pluriannuelle d'exploitation agricole avec la GAEC LE CHAMP DU PIN représentée par M. Marc DESCHAMPS, Mme Ghislaine ESTIENNE et Mme Véronique BACHELLERIE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20191211-06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 11 Décembre 2019**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

6 Décembre 2019

Date d'affichage :

6 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET :** Décisions modificatives n° 3 budget général M14

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de modifier le budget primitif 2019 pour tenir compte des éléments comptables connus à ce jour. Il propose les transferts de crédits suivants :

	Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>		
041/2031 : Opérations d'ordre dans la section		+ 8.225,76 €
041/2313 : Opérations d'ordre dans la section	+ 8.225,76 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits proposés par le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20191211-07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 11 Décembre 2019**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

6 Décembre 2019

Date d'affichage :

6 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET :** Demande de DETR 2020 pour la restauration de l'église Notre Dame de l'Annonciation

Monsieur le Maire rappelle l'étude de monsieur DEBROAS, Architecte du Patrimoine en 2007 sur les désordres de l'église Notre Dame de l'Annonciation à La Vachette et expose que sa restauration devient une urgence.

Le montant réactualisé des travaux s'élève à 431.065 € H.T., qui pourraient être fractionnés en trois tranches : tranche 1 pour les études, les démolitions, la reprise du clocher, l'électricité et le chauffage pour un montant de 191.965 € HT ; la tranche 2 pour la toiture et le mur de soutènement pour un montant de 139.150 € HT ; la tranche 3 pour le parvis et les enduits intérieurs et extérieurs, ainsi que pour le cadran solaire pour un montant de 99.950 € HT. Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve la réalisation de travaux de restauration de l'église Notre Dame de l'Annonciation à La Vachette pour un montant estimé à 431.065,00 H.T,
- décide de fractionner les travaux en trois tranches à partir de l'année 2020,
- sollicite de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Régional les aides les plus élevées possibles,
- arrête le plan de financement suivant :
 

- coût HT des travaux : .....	431.065,00 €
- subvention de l'Etat au titre de la DETR 40% (en 2020, 2021 et 2022) :..	172.425,00 €
- subvention de la Région 30% : .....	129.320,00 €
- autofinancement de la commune 30% : .....	129.320,00 €
- autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20191211-08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 11 Décembre 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

6 Décembre 2019

Date d'affichage :

6 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET :** Convention 2020 avec SOLIHA05

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 23 mai 2018, 5 septembre 2018 et 22 mai 2019 approuvant l'opération « façades-toitures » et confiant le suivi animation à SOLIHA05 pour trois années. Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention pour 2020 pour un montant de 2.145,07 € TTC représentant la partie fixe, et de 596,16 € TTC par dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la reconduction de la mission de SOLIHA05 pour l'accompagnement de la commune dans l'opération « façades-toitures », pour un montant de 2.145,07 € TTC représentant la partie fixe et de 596,16 € TTC par dossier,
- autorise le Maire à signer la convention avec SOLIHA05 pour 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20191211-09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 11 Décembre 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

6 Décembre 2019

Date d'affichage :

6 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET :** Projet d'acquisition du Bar des Alpins

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Bar des Alpins au Chef-lieu est en vente. Il expose que des aides, par le biais du label « Bistrots de pays », permettent aux communes de racheter les commerces et de les remettre en service, dans le but de revitaliser les villages.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur ce projet et de l'autoriser à poursuivre la prospection. Une demande d'estimation a été adressée au Service du Domaine de la Direction des Finances Publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- se déclare favorable au projet de reprise par la commune du Bar des Alpins, pour le remettre en service afin de conserver un commerce dans le village,
- autorise le Maire à négocier l'achat du bien sur la base de l'estimation du Service du Domaine de la Direction des Finances Publiques et à rechercher les aides les plus élevées possibles .

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20191211-10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 11 Décembre 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

6 Décembre 2019

Date d'affichage :

6 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET :** Convention de passage pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des pistes de ski de fond

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé un bail emphytéotique le 8 février 2018 avec la société HUTTOPIA DIVONNE pour l'exploitation du camping du Rosier. Durant la saison hivernale, le camping est traversé par les pistes de ski de fond gérées par le SIVOM Val Clarée Sports Nature. Afin de permettre le passage des pistes de ski de fond dans le camping ainsi que les travaux d'entretien nécessaires à l'exploitation, et de définir les responsabilités de chacun selon les périodes d'occupation, il convient de conclure une convention avec HUTTOPIA pour une durée équivalente à celle du bail emphytéotique, à savoir jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2048.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la convention de passage pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des pistes de ski de fond dans le camping la Clarée au Rosier, avec la société HUTTOPIA DIVONNE et le SIVOM Val Clarée Sports Nature,
- autorise le Maire à signer la convention pour une durée équivalente à celle du bail emphytéotique, à savoir jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2048.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20191211-11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 11 Décembre 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

6 Décembre 2019

Date d'affichage :

6 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Aldo DOLCI

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET :** Partenariat avec DICI TV pour la diffusion d'informations communales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de DICI TV pour la diffusion à la télévision d'informations communales sur des bandeaux déroulants au moins une fois toutes les 5 minutes durant 6 jours. Le montant de l'abonnement s'élève à 490 € HT pour 5 bandeaux et à 890 € HT pour 10 bandeaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : MM. Thierry AIMARD et Emile ROMAN ; 6 voix contre : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, Emmanuel PRAT, Franck ROMAN ; 3 voix pour : MM. Jean-Michel REYMOND, Bernard VACHET, René PANCALDI) :

- désapprouve l'abonnement à DICI TV pour la diffusion à la télévision de bandeaux déroulants contenant des informations communales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND

